



Union Interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.

133^{ème} ASSEMBLEE DE L'UIP ET REUNIONS CONNEXES

Genève, 17 - 21.10.2015

Commission permanente
des Affaires des Nations Unies

C-IV/133/A.1
15 juin 2015

Projet d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Elections au Bureau

Le Comité pourvoira les sièges vacants au Bureau sur la base des propositions des groupes géopolitiques.

3. Approbation du compte rendu de la session de la Commission tenue lors de la 132^{ème} Assemblée de l'UIP à Hanoï (mars/avril 2015)

4. Examen des travaux de la Commission de la consolidation de la paix (CCP)

La CCP a été créée il y a dix ans pour aider à maintenir la paix dans des pays au lendemain d'un conflit. Par une résolution ultérieure, l'Assemblée générale des Nations Unies a invité ladite Commission à travailler en liaison étroite avec les parlements nationaux des pays concernés. Deux examens des prestations de la CCP sont actuellement en cours et sortiront en juin. La Commission UIP fera le point sur ces examens, notamment sur les éventuelles constatations faites à propos des modalités de participation des parlements aux travaux de la CCP. La discussion pourrait aboutir à des recommandations sur les moyens d'améliorer encore ces travaux.

5. Discussion sur le rôle de la Cour internationale de justice (CIJ) dans le règlement des différends internationaux

La CIJ a été instituée par la Charte des Nations Unies pour faciliter le règlement pacifique des différends par le recours au droit international. Elle règle des différends territoriaux, mais aussi des différends dans des domaines aussi variés que l'interprétation des traités bilatéraux ou multilatéraux, la protection diplomatique, les droits de l'homme, le droit international humanitaire, le droit de l'environnement et la protection des ressources biologiques et de la santé humaine. Malgré le nombre de dossiers traités (130 affaires entendues depuis 70 ans), la majorité des Etats membres de l'ONU qui sont parties à la CIJ ne reconnaissent pas sa juridiction comme obligatoire. Pour hâter la reconnaissance universelle de la juridiction de la CIJ, un groupe d'Etats membres (conduit par la Suisse et les Pays-Bas) a produit un guide pratique pour les décideurs et le grand public. Ce guide pratique sera présenté à la Commission qui engagera un débat avec certains de ses auteurs dans le but de créer parmi les parlementaires un mouvement de soutien à la CIJ.

6. Autres

